

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

IMPORTANT !

Avant de compléter le formulaire, enregistrez-le sur votre bureau et remplissez le nouveau fichier enregistré.

Il est de votre responsabilité d'assurer que les installations respectent en tout temps la réglementation en vigueur.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom :	Nom :
Numéro civique :	Rue :
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :
Êtes-vous propriétaire? Oui Non	

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE (à remplir si différent du demandeur)

Prénom :	Nom :
Numéro civique :	Rue :
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

EMPLACEMENT DU PROJET

Numéro civique :	Rue :
Ville :	Code postal :

DÉTAILS DES TRAVAUX

Date de début prévue :	Valeur totale du projet (\$) :
Nom de la compagnie : <small>JJ MM AAAA</small>	
Téléphone de la compagnie :	
Il s'agit :	
<input type="radio"/> d'une piscine creusée	<input type="radio"/> d'une piscine hors-terre
<input type="radio"/> d'une piscine semi-creusée	<input type="radio"/> d'une piscine démontable ou gonflable



■ CARACTÉRISTIQUES DE L'ENCEINTE (CLÔTURE)

Hauteur :

Matériaux :

Un objet sphérique de 10 cm de diamètre ne doit pas pouvoir passer à travers l'enceinte.

La hauteur de l'espace situé entre le sol et l'enceinte doit être inférieure à 10 cm.

La porte de l'enceinte doit se refermer et se verrouiller automatiquement et comporter un loquet situé du côté intérieur de l'enceinte.

■ CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA PISCINE**Piscine hors-terre/piscine démontable/piscine gonflable**

L'accès à la piscine s'effectuera de la façon suivante (cochez) :

- Échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement
- Terrasse rattachée à la résidence dont la partie donnant accès à la piscine comporte une enceinte d'une hauteur de 1,2 m minimum
- Plateforme (deck) comportant une enceinte d'une hauteur de 1,2 m minimum.
La plateforme doit être située à 1,5 m minimum des limites du terrain

Piscine creusée/piscine semi-creusée

L'accès à la piscine s'effectuera de la façon suivante (cochez) :

- Échelle protégée par une enceinte
- Terrasse rattachée à la résidence dont la partie donnant accès à la piscine comporte une enceinte d'une hauteur de 1,2 m minimum



Veillez fournir les dimensions suivantes :

Indiquez les mesures ▼

Dimensions de la piscine :

Hauteur de la paroi hors-sol (si applicable) :

Distance entre la piscine et la résidence ≥ 1 m :

Distance entre la piscine et un autre bâtiment (cabanon/garage détaché/gazebo/etc.) ≥ 1 m :

Distance entre la piscine et les limites de propriété $\geq 1,5$ m :

Distance entre tout accessoire de piscine (sauf thermopompe) et les limites de propriété $\geq 1,5$ m :

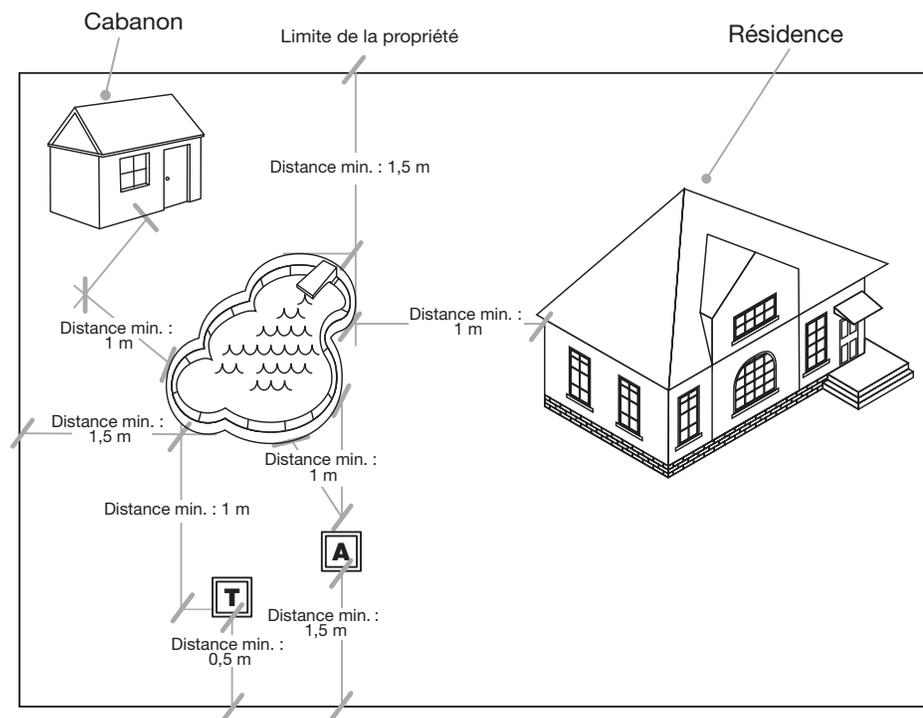
Distance entre la thermopompe et les limites de propriété $\geq 0,5$ m :

Distance entre la piscine et tout appareil lié à son fonctionnement (thermopompe/filtreur/etc.) ≥ 1 m min :

Distance entre l'enceinte et tout appareil lié au fonctionnement de la piscine ≥ 1 m min :

Distance entre la piscine et la fosse septique (si applicable) :

Distance entre la piscine et le champs d'épuration (si applicable) :



T Thermopompe

A Accessoires de piscine :

- chauffe-eau
- filtreur
- structure d'accès
- glissade
- tremplin



■ DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Copie de votre certificat de localisation le plus récent sur lequel vous indiquerez l'emplacement, selon le cas, de la piscine, de l'enceinte, de la plateforme, des bâtiments, des accessoires de piscine et des limites de propriété. Veuillez également indiquer les distances comprises entre chacun de ces éléments.
- Le plan du fabricant (s'il s'agit d'une piscine creusée).
- Procuration du propriétaire (si requis).
- Plan de l'installation septique approuvé et scellé par un ingénieur (si applicable).

■ SIGNATURE

- J'ai pris connaissance de la [réglementation et des normes d'implantation](#) en vigueur en lien avec mon projet.
- Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.

Date :

Signature du demandeur

JJ MM AAAA



CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Renseignez-vous sur la réglementation et les normes en vigueur sur mascouche.ca/piscine.
2. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
3. Réunissez les documents requis.
4. Déposez votre demande au comptoir des permis de l'hôtel de ville (3034, chemin Sainte-Marie) ou transmettez-la par courriel à permis@mascouche.ca

NOTES

La Ville de Mascouche se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis.
Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation à débiter votre projet.

Les coûts du permis peuvent varier en fonction de votre demande. Ils vous seront confirmés au moment d'acquitter les frais au comptoir des permis.

COORDONNÉES

Service de l'aménagement du territoire

permis@mascouche.ca

450 474-4133, poste 1000

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Afin de vérifier si votre piscine sera bien protégée, vous êtes invités à consulter le site Web de la [Société de sauvetage](#).

